

Subvention. Le réseau des ORAC dans les Ardennes invite les personnes intéressées à déposer leur dossier. Les aides à l'investissement, limitées à deux ans, vont bientôt s'achever.

Les ORAC ardennaises bouclent leur projet

L'État, la Région, les Communautés de communes et les Chambres consulaires sont associés dans les actions entreprises dans le cadre des six opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC), dont la mise en réseau est inscrite au contrat territorial des Ardennes.

Les ORAC ont pour objectif de dynamiser l'économie locale en favorisant le développement et la modernisation des petites entreprises indépendantes commerciales, artisanales et de services.

Une ORAC est limitée dans le temps, l'État et la Région aidant les entreprises pendant 2 ans. Cette aide revêt la forme d'une subvention calculée sur la base de 20 % du montant hors taxe des investissements retenus. Le projet d'investissement doit faire l'objet d'un avis favorable d'un comité de pilotage qui vérifie si la demande répond aux critères d'éligibilité et qui évalue l'impact du projet sur l'activité économique du territoire.

COMMERCE ET ARTISANAT

Tous les commerçants, artisans et PME localisés dans la commune du territoire de l'opération sont éligibles. Le chiffre d'affaires des entreprises artisanales ou commerciales doit être inférieur à 800000 €. Les cafés, hôtels-restaurants peuvent être financés lorsque l'essentiel de leurs prestations s'adresse à la population locale.

Les investissements aidés sont ceux liés

à la reprise, la modernisation ou le développement de l'entreprise. Sont concernés les investissements immobiliers (mise aux normes, rénovation, agencement, construction ou agrandissement notamment), les travaux de devantures (en particulier façades et vitrines), les investissements matériels, par exemple les outils de production, les biens d'équipement pour les entreprises artisanales, les investissements apportant une plus value à l'entreprise, l'accès à de nouveaux marchés, les sauts technologiques...

Enfin, l'acquisition et l'aménagement de véhicules de tournées et de véhicules ateliers (et non pas de livraison), l'équipement ou les mises aux normes de ceux-ci peuvent également être aidés par les ORAC.

PLUS DE 300 PROJETS

Dans les Ardennes, 4 « Pays » offrent encore la possibilité de bénéficier d'aides financières pour les investissements individuels. Il s'agit des Crêtes Préardennaises, du Pays Rethémois, de l'Argonne Ardennaise et de la Communauté de communes des Trois cantons.

À ces 4 territoires s'ajoutent le Pays Sedanais et la Pointe des Ardennes pour la mise en place d'actions collectives.

Les résultats sont positifs: depuis 2002, plus de 300 projets d'entreprises ont été soutenus, ce qui représente plus de 1 444 000 € d'aides financières.

Dans les deux ORAC où les aides indivi-

PORTES OUVERTES DANS L'ARTISANAT

Dans le cadre de la semaine nationale de l'Artisanat, des portes ouvertes vont se dérouler du 17 au 24 mars prochains. Les artisans accueilleront le public, au cours de visites libres ou sur rendez-vous. En 2003, plus de 5 500 visiteurs avaient été reçus.

duelles aux entreprises sont achevées, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans la Pointe des Ardennes, 131 entreprises ont été aidées, représentant plus de 593000 € d'aides (380000 de l'État et 213000 de la Région) et 3 631 480 € d'investissements programmés par les entreprises.

Dans le Pays Sedanais, où les aides individuelles ont pris fin le 31 décembre dernier, 73 entreprises ont été aidées, soit plus de 326 500 € d'aides et 2,4 millions d'investissements.

Dans les autres territoires, les aides individuelles se poursuivent au plus quelques mois encore: achevées dès le 28 février dans les 3 Cantons et le Pays Rethémois, elles durent encore jusqu'au 30 juin dans les Crêtes Préardennaises et jusqu'au 28 août dans l'Argonne Ardennaise.

MIRKO SPASIC

Renseignements auprès de Vincent Thiéry, coordonnateur ORAC 08, au 03 24 56 62 87.